

## Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage

9 novembre 2017 – Salle Allier. L'instruction. Brioude

### **Présents :**

Mme Annie AUZARD	commune de Lamothe
M. Gérard BONJEAN	commune d'Azerat
M. Michel BERGOUGNOUX	Conseil départemental de Haute-Loire
Mr Franck CHASSAN	motoclub de Brioude
Mme Marie-Christine DEGUI	commune de Brioude
M. Jean-Christophe DUMAS	comité départemental de motocyclisme et membre du bureau directeur de la ligue moto Auvergne-Rhône-Alpes
Mr Mathieu FLANDIN	motoclub du Haut-Allier
Mme Véronique FOURNOLS	commune de Vieille-Brioude
Mr Jean-Luc GAGNE	syndicat des propriétaires forestiers privés de Haute-Loire
Mr François JOSENCI	AAPPMA de Brioude
M. René MARCHAUD	commune de Fontannes
M. Maurice PAGES	communauté de communes Brioude sud Auvergne et Président du comité de pilotage
Mme Flora PLANCHON	Direction départementale des territoires 43
Mr Julien SAILLARD	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Mme Barbara SERRURIER	SMAT du Haut-Allier
Mr Jean VERNAT	Fédération départementale de la pêche Haute-Loire

### **Excusés**

Agence française pour la biodiversité, René MARTIN  
Chambre d'agriculture de Haute-Loire, Mme Mireille GARDES  
Conservatoire botanique national du Massif central  
DREAL service eau hydroélectricité nature  
Maison du tourisme de la Haute-Loire, Mr Daniel VINCENT  
Parc naturel Livradois-Forez, Mr Tony BERNARD  
SMAT du Haut-Allier, Mme Geneviève BOULET

---

*Dans ce compte-rendu, seuls les points ayant fait l'objet d'échanges sont présentés et dans un ordre permettant une lecture claire. Vous trouverez la présentation en annexe.*

M. PAGES, Président du Comité de pilotage, accueille les participants et ouvre la séance en présentant l'ordre du jour de la réunion et en indiquant qu'il lui semble fondamental de sensibiliser à la biodiversité avec pédagogie.

Il passe la parole à Mme SERRURIER pour présenter et développer les points à l'ordre du jour.

## Rappels sur Natura 2000 (diapositives 3 et 4)

Mme SERRURIER présente le dispositif Natura 2000 dans ses grandes lignes (principes, mise en œuvre en France, outils disponibles pour atteindre l'objectif de préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire).

Mr BONJEAN réagit sur la présentation de l'évaluation d'incidence qui s'avère être un élément supplémentaire à apporter lors de projets et indique ne pas avoir le sentiment d'une évolution vers une simplification des démarches contrairement à ce qui est annoncé au niveau national. Cette lourdeur administrative pourrait conduire à une absence de déclaration ou demande d'autorisation.

Mme PLANCHON précise que 2 évolutions sont en cours :

- L'une en vue d'améliorer la communication entre les services chargés de l'instruction des dossiers en particulier, et avec les structures animatrices,
- L'autre via la procédure unique qui concerne les dossiers ICPE (installation classées), loi sur l'eau et défrichement (obligatoire depuis juin 2017).

Mme SERRURIER dans sa présentation du site Natura 2000 « Val d'Allier Limagne brivadoise » indique que, d'une manière générale, les périmètres sont issus d'une concertation avec les acteurs des territoires. Mr BONJEAN indique qu'il ne se souvient pas d'un travail de concertation sur ce site. Mme PLANCHON revient alors sur les différentes phases qui ont eu lieu pour l'établissement du périmètre actuel.

- Phase 1 : définition des périmètres originels (SIC : site d'importance communautaire), en s'appuyant sur les éléments de connaissance (inventaires et définition des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF),
- Phase 2 : définition d'un périmètre approximatif du site VALB basé notamment sur ces ZNIEFF, mais aussi la connaissance initiale des habitats et espèces,
- Phase 3 : précisions des enjeux sur le site et ajustement du périmètre aux limites de parcelles et identifiables sur le terrain ⇒ validation du périmètre actuel.

Les procédures ont évolué au cours des années : une concertation en amont et une meilleure prise en compte des acteurs locaux (dialogue) sont désormais réalisées lors de l'ajustement des périmètres des sites (globalement fait en Haute-Loire, hormis pour le site strictement linéaire « Cé et Auzon »), la révision des docobs ou encore l'élaboration annuelle des programmes d'actions prévisionnels (prise de décision).

## Rappels sur le site « Val d'Allier Limagne brivadoise » (diapositives 5 à 7)

Concernant les espèces présentes, Mr PAGES demande à quel titre elles sont dites d'intérêt communautaire. Mme SERRURIER indique que ce sont des espèces rares ou menacées listées dans l'annexe I de la directive « Habitat, faune, flore » de 1992. Certaines sont aussi des espèces protégées au niveau national. Mme PLANCHON précise que ces espèces ou les habitats, peuvent être remarquables de par leur localisation (limite de répartition) ou par leur caractère d'espèce indicatrice (ex. indicatrice de bon état écologique d'une rivière : présence du Saumon ou de la Loutre).

Mr PAGES aimerait voir développer l'intérêt de ces espèces dans les écosystèmes et qu'il soit présenté aux usagers du site.

Concernant le Castor, cette espèce a déjà été observée sur le site mais aucune installation n'est avérée. Mr BONJEAN s'interroge sur la réalité d'une installation « naturelle » et évoque une possible introduction d'une espèce qui n'aurait pas trouvé le milieu adapté. Mr SAILLARD revient sur la recolonisation du bassin de la Loire par le Castor à partir effectivement d'une réintroduction décidée suite à la disparition de l'espèce (chasse pour divers usages). Le Castor a depuis recolonisé les cours d'eau et effectivement fait des incursions sur le Brivadois sans pour le

moment s'y implanter de manière définitive. Différents facteurs entrent certainement en ligne de compte en particulier la densité de population sur le secteur aval et le comportement territorial de l'espèce : une faible densité à l'aval permet l'installation des jeunes émancipés qui n'ont pas alors à chercher des territoires plus en amont.

## **Bilan de l'animation sur les années 2016-2017 (diapositives 9 à 21)**

### ***Contractualisation (diapositive 9 et 10)***

Mme SERRURIER présente le travail réalisé pour permettre l'ouverture d'une contractualisation aux agriculteurs et insiste sur les difficultés rencontrées liées en particulier au contexte général (précédents contrats non menés à terme ; compensations financières pas à la hauteur des engagements proposés ; absence de paiements des premiers dossiers engagés en 2015). Mme PLANCHON précise que les mesures agro-environnementales rejoignent les objectifs d'autres politiques telle l'incitation à la conservation en agriculture biologique et qu'à ce titre même sans contractualisation spécifique à Natura 2000, il existe une démarche globale dans le sens de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles. Ainsi d'autres acteurs sont susceptibles d'accompagner les agriculteurs dans des démarches d'adaptation / d'évolution des pratiques (Agence de l'eau notamment).

L'absence de contractualisation via les outils Natura 2000 ne signifie pas absence d'action. Des actions d'acquisition foncières et d'animation sont réalisées dans le cadre du contrat territorial Val d'Allier alluvial par le CEN Auvergne comme maître d'ouvrage.

Pour rappel : un contrat territorial (CT) est un outil opérationnel lorsqu'il y a un enjeu lié aux cours d'eau (anciens « contrat rivière »). Diverses actions sont proposées comme de l'aménagement de berge et des actions en faveur de la continuité écologique. Dans le cadre du contrat territorial Val d'Allier alluvial, la thématique est celle de la dynamique fluviale. L'acquisition amiable auprès de propriétaire dont les parcelles sont dans des zones soumises à l'érosion avec en parallèle un maintien de l'activité agricole. Mr BONJEAN alerte sur les conséquences potentielles pour d'autres secteurs si on laisse s'éroder les berges naturellement.

Mr SAILLARD indique qu'en 2018 des animations seront proposées dans le cadre de ce CT.

Mme FOURNOLS demande quels types de mesures étaient proposées. Il s'agissait par exemple d'absence de fertilisation ou mise en place de couvert végétal. Julien SAILLARD précise que la disparition de la mesure de limitation de fertilisation a pu rendre la contractualisation difficile mais que, sur le site Natura 2000 « Val d'Allier Alagnon », la contractualisation a assez bien fonctionné. Mr PAGES intervient en indiquant que sur le plan agronomique une absence totale de fertilisation signifie perte de rendement et sélection d'espèces moins productives. C'est justement une partie de cette perte de rendement qui est compensée par l'aide. L'objectif de la mesure étant de limiter les intrants.

### ***Suivi de l'état de conservation des habitats naturels réalisé par le bureau d'étude Mosaïque Environnement en 2016 (diapositives 11 à 13)***

Mme SERRURIER présente une synthèse des résultats de cette étude dont la conclusion générale est la stabilité des habitats en surface et en état de conservation. Il est possible de se réjouir de cette absence de dégradation globale même s'il semble souhaitable d'être plus ambitieux. De plus en détaillant habitat par habitat les situations sont hétérogènes. Ainsi la dégradation des habitats de pelouse est à suivre car ils sont menacés par la fermeture (boisement).

Mr BONJEAN en conclut, pour sa part, que les pratiques antérieures et actuelles ne doivent pas être négatives compte-tenu de ces résultats. Mme PLANCHON précise qu'effectivement la présence du patrimoine actuel est issue de pratiques relativement respectueuses mais aussi des divers dispositifs mis en place pour accompagner les pratiques car la densification des activités sur

le Brivadois est une réalité. En ce sens, il convient de préserver les ressources (qualité et quantité) pour les générations futures.

Concernant les forêts alluviales, Mr SAILLARD invite à relativiser les résultats : à l'échelle européenne et nationale, ces milieux subissent des dégradations importantes. Il convient donc de s'en préoccuper et de maintenir voire d'améliorer l'état de conservation de ces milieux là où s'est encore possible comme sur le site Natura 2000 « Val d'Allier Limagne brivadoise ». Mme SERRURIER conclut qu'à ce titre il y a une responsabilité locale. Mr BONJEAN réagit en indiquant que ce sont souvent les territoires en tête de bassin versant à qui l'on demande des efforts.

### ***Autres suivis (diapositive 13 à 15)***

Par ailleurs, un suivi de sites sur lesquels des travaux de gestion de plantes exotiques envahissantes avaient été réalisés en 2015 a été mené et de nouveaux travaux réalisés sur certains secteurs (arrachage manuel de Renouée asiatique). Le principe est de suivre ces stations et d'expérimenter des actions.

### ***Sensibilisation / communication (diapositives 16 à 18)***

Mme SERRURIER poursuit par la présentation des actions de sensibilisation et de communication menées. Pour la ½ journée de sensibilisation auprès des agents d'entretien des espaces verts, elle regrette l'absence des entrepreneurs privés et indique qu'il faudrait réfléchir à une autre forme de sensibilisation ou au moins à d'autres horaires.

Par ailleurs l'action de sensibilisation par un chantier auprès de jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse apparaît intéressante car bénéfique sur le plan social (retour de l'éducateur) et permet de sensibiliser un public peu sensible à son environnement « naturel ».

### ***Evaluation des incidences / appui aux porteurs de projets (diapositive 19)***

Suite à la présentation des dossiers suivis, il ressort des échanges entre les participants qu'une meilleure communication est nécessaire entre les services et les différents intervenants (structure porteuse de site Natura 2000, services de l'Etat, prestataire en particulier le SICALA), qu'un cahier des charges doit être rédigé et par la suite suivi par le maître d'œuvre et qu'un suivi de chantier doit être réalisé afin de vérifier la conformité au cahier des charges. Mme DEGUI indique qu'il serait important de faire remonter cette demande lors du prochain comité syndical du SICALA.

Par ailleurs, les représentants des activités de motocyclisme font part de leurs difficultés à établir le calendrier de leurs manifestations sportives maintenant réfléchi à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes compte-tenu de l'interdiction en Haute-Loire d'organiser une manifestation motorisée entre le 15 février et le 15 août. Mme PLANCHON leur précise que cette période s'appuie sur les différents besoins de l'avifaune : accueil des migrateurs en mars, reproduction jusqu'en juin puis élevage des jeunes.

### ***Suivi des politiques publiques et des actions de gestion (diapositive 20)***

Le territoire du site Natura 2000 est concerné par plusieurs dispositifs et actions de gestion que la structure animatrice suit afin que les enjeux de Natura 2000 soient pris en compte.

## Programme d'action pour 2018 et orientations pour les années à venir (diapositives 23 à 26)

Mme SERRURIER présente différentes actions envisagées pour 2018 et les années suivantes issues du bilan des années précédentes et des actions définies dans le DOCOB.

Les actions retenues par ordre de priorité :

### ***Mise en place d'un groupe de travail sur le thème des espèces exotiques envahissantes***

La structure animatrice propose de mettre en place un groupe de travail sur le thème des espèces exotiques envahissantes (EEE), thématique identifiée comme essentielle depuis plusieurs années lors de comités de pilotage. Les participants sont favorables à cette action pour laquelle il conviendra de définir une liste des structures ayant un lien avec cette thématique : communes, associations d'usagers comme celles des sports de pleine nature, le SICALA, le CEN Auvergne et le Conservatoire botanique du Massif central qui assurent l'animation du réseau EEE, la FREDON pour l'Ambroisie, les services de l'Etat tels l'ONCFS et les ceux en charge du DPF (domaine public fluvial). Cette liste n'est pas exhaustive et sera à compléter.

L'objectif de ce groupe de travail serait de définir les actions (type et localisation) à mener sur le site afin de limiter la progression des espèces déjà présentes et d'éviter l'arrivée d'autres espèces. Cela permettrait dans un premier temps de connaître qui fait quoi actuellement puis de réfléchir ensemble à des modalités d'actions opérationnelles.

### ***Sensibilisation***

Mme DEGUI et Mrs CHASSAN et DUMAS demandent à ce que les actions de sensibilisation soient plus concrètes : aller sur le terrain pour observer, toucher, sentir voire mener des chantiers d'entretien (retrait d'ordures, arrachage de plantes).

Mme SERRURIER indique que la structure animatrice s'attachera à mettre en place de telles actions. Le retour d'expérience montre que la réussite de telles animations passe par un bon ancrage local et que l'appui de structures associatives locales est essentiel. Elle prendra donc contact avec elles après les avoir recensées et identifiées.

Par ailleurs, la proposition d'un déplacement à la journée à destination des élus voire des techniciens des collectivités sur des zones où les espèces exotiques sont bien présentes et où diverses actions de gestion ont été expérimentées est acceptée. Il s'agira de permettre de visualiser les impacts des certaines espèces exotiques envahissantes et d'échanger avec les élus des territoires concernés.

### ***Réflexion sur la mise en place d'un Forum Val d'Allier***

Les participants indiquent qu'ils sont favorables à l'idée sous réserve de définir l'objectif et le/les thèmes d'un tel Forum et sous réserve de trouver les financements nécessaires. Mme SERRURIER prendra donc contact avec les autres structures pouvant être concernées afin d'étudier l'opportunité d'organisation d'un tel événement. Mr SAILLARD indique qu'il existe une dynamique autour des métropoles telles qu'Issoire et Vichy dans laquelle le Brivadois n'est pas encore engagé mais que le territoire pourrait rejoindre.

## **Autres actions**

### **Actions en vue de contractualisation**

Pas de contractualisation agricole possible avant 2020 mais, comme proposé par Mr SAILLARD, il conviendra de maintenir le lien avec les agriculteurs du site via des animations qu'il reste à définir en particulier avec la Chambre d'agriculture de Haute-Loire. Le contexte actuel (gestion des zones vulnérables nitrates sur le territoire) n'a pas semblé favorable pour des actions en 2018.

Il apparaît aussi pertinent que la structure animatrice prenne contact avec les propriétaires de parcelles sur le site pour leur présenter les outils du dispositif Natura 2000 et échanger avec eux sur leurs pratiques et projets. Ces contacts pourraient aboutir à la mise en place de contrats Natura 2000.

### **Actions de suivi**

Le suivi des stations de plantes exotiques envahissantes sera poursuivi dans les prochaines années par la structure animatrice et des chantiers réalisés éventuellement si le groupe de travail « EEE » le préconise.

La recherche d'indice de présence du Castor sera réalisée en 2018 en fonction des résultats de la consultation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage via son réseau « castor » et de l'Agence Française pour la Biodiversité dont les agents sont sur le terrain.

Afin de participer à la définition d'indices permettant une catégorisation des ripisylves, une évaluation du potentiel d'accueil des ripisylves du site Natura 2000 pour les chauves-souris sera réalisée en 2018. Il s'agira d'un inventaire des espèces présentes et d'une analyse des résultats en fonction des caractéristiques des ripisylves.

### **Sensibilisation auprès des scolaires et étudiants en formation continue**

Enfin, les contacts ayant déjà été pris, la structure animatrice réalisera des ateliers de sensibilisation auprès des élèves des lycées agricoles de Bonnefont et St Joseph.

## **Questions diverses**

Mme SERRURIER évoque la problématique des déchets et dépôts d'ordures sur les berges d'Allier qui lui apparaît importante suite aux retours d'usagers tels que les pêcheurs, ses propres constats lors des visites sur le terrain et un article paru dans La Ruche. Ce n'est pas une thématique spécifique à Natura 2000 mais elle pourrait être abordée via le dispositif si une volonté de gestion émerge sur le territoire.

Mme PLANCHON constate une évolution dans l'appropriation par les acteurs locaux de la démarche et de l'intégration des enjeux de ce site dans les politiques / stratégies locales.

Mr PAGES conclut la réunion en exprimant son regret de ne pas avoir pu aller sur le terrain et en insistant sur le fait de mener des actions pédagogiques permettant la connaissance du patrimoine naturel du territoire et par conséquent sa préservation.